

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ  
ET DE SOLIDARITÉ

**LA FORÊT**  
**ET LES INDUSTRIES DU BOIS**  
**AU CŒUR DE LA POLITIQUE**  
**POUR LA CROISSANCE**  
**ET L'EMPLOI**

**LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ  
POURSUIT DEUX OBJECTIFS :**

- ▶ Accélérer les créations d'emplois des entreprises
- ▶ Augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes

Pour donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir,  
le Pacte complète le CICE pour alléger le coût du travail  
et la fiscalité des entreprises



## LES MESURES MISES EN ŒUVRE À COMPTER DE 2015 POUR LES ENTREPRISES ET POUR L'EMPLOI :

- ▶ l'employeur d'un salarié touchant le Smic ne paie plus aucune cotisation de sécurité sociale.
- ▶ les cotisations famille sont abaissées de 5,25% à 3,45% (1,8 point en moins) pour les salaires allant jusqu'à 1 800 € nets par mois. En 2016, cette diminution concernera les salaires allant jusqu'à 4 000 € nets par mois.
- ▶ Le pacte de responsabilité complète le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) qui bénéficie aux entreprises pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 2,5 SMIC.

En 2015, il atteint 6% de la masse salariale, soit environ 20 milliards d'€. Le CICE est un instrument efficace pour aider les entreprises individuelles ou les sociétés (soumises au bénéfice réel ou à l'impôt sur les sociétés) à restaurer leurs marges, baisser le coût du travail et créer des emplois.

### DYNAMISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

#### Favoriser la création d'emploi :

- ➔ En baissant le coût de l'emploi de 30 milliards d'€ (Md€) dont 20 Md€ de CICE
- ➔ En réduisant la fiscalité des entreprises de 11 Md€
- ➔ En simplifiant la vie des entreprises

#### Augmenter le pouvoir d'achat et en priorité des plus modestes :

- ➔ En réduisant les impôts de 5 Md€
- ➔ En revalorisant les prestations sociales pour les plus fragiles

### Pour en savoir plus

<http://www.gouvernement.fr/pacte-responsabilite-solidarite>

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F31326.xhtml>

<http://www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/faq-cice>

ou prendre contact avec votre centre des impôts ou l'organisme de recouvrement de vos cotisations sociales.

- ▶ La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sera progressivement supprimée d'ici 2017. à compter de 2015, seules les entreprises dont le chiffre d'affaires excède 3,25 millions d'€ devront la payer.

En outre, les entrepreneurs indépendants (artisans, commerçants, professions agricoles ou libérales) dont les revenus sont inférieurs à 53 000 € par an bénéficient d'un taux réduit de cotisations familiales. Le taux sera diminué de 5,25% à 2,15% (3,1 points en moins) pour les revenus inférieurs à 42 000 €.

## LE SECTEUR FORÊT - INDUSTRIES DU BOIS BÉNÉFICIE PLEINEMENT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DU CICE

L'emploi dans le secteur forêt-bois<sup>(1)</sup> représente 180 000 contrats employés par 12 500 entreprises, une masse salariale de 5 milliards d'€ dont 4 milliards d'€ entrant dans l'assiette du CICE.

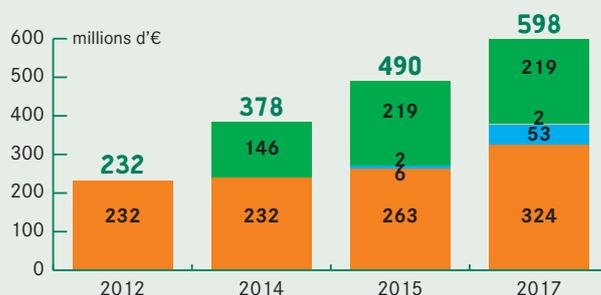
- ▶ Concernant les charges salariales pour les employeurs : 95% des emplois salariés seront concernés par au moins une mesure de réduction du coût du travail.
- ▶ Concernant les cotisations des agriculteurs pour leur propre protection sociale : 94% des chefs d'exploitation forestière bénéficieront d'une réduction de leurs cotisations famille.

**258 millions d'€ d'allègements de charges sociales et fiscales supplémentaires pour les entreprises du secteur forêt - industries du bois en 2015 par rapport à 2012. 366 millions d'€ d'ici 2017 par rapport à 2012.**

En 2015, les entreprises du secteur bénéficieront globalement d'un allègement de charges sociales et fiscales de 490 millions d'€, soit 112 millions d'€ de plus qu'en 2014, année au cours de laquelle la première phase de mise en œuvre du CICE avait déjà allégé leurs charges de 146 millions d'€.

En 2016 et 2017, l'allègement des charges sociales et fiscales sera poursuivi pour être porté à 598 millions d'€ en 2017.

#### SECTEUR FORÊT / INDUSTRIES DU BOIS



- Allègements de cotisations patronales
- Suppression progressive de la C3S
- Réduction des cotisations famille des exploitants
- CICE

(1) Hors travaux de mise en œuvre (travaux de menuiserie, de charpente...) et distribution.